



Ordonnance de télécom CRTC 2012-8

Version PDF

Ottawa, le 9 janvier 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Saskatchewan	260	le 22 novembre 2011
Telecommunications	261	le 23 novembre 2011
	262	le 23 novembre 2011

Secrétaire général